

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de démolition tiendra une séance le **lundi 2 février 2026, à 18 h 00**, à la mairie de Contrecœur, située au 5000, route Marie-Victorin, afin de statuer sur la demande concernant l'immeuble suivant :

8806, route Marie-Victorin, lot 5 791 048, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice des services juridiques et greffe de la Ville par courriel à : greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra également se faire entendre lors de la rencontre prévue le 2 février 2026.

Donné à Contrecœur, ce 12 janvier 2026.



Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

**8806, route Marie-Victorin
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 12 janvier 2026, en l'affichant à la mairie et sur l'immeuble concerné par la demande, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 12 janvier 2026.

La directrice des Services juridiques et greffe,



Éléa Claveau, notaire, OMA